# Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND ECO PU 2K/B

Fiche du: 07/02/2023 - révision 7



## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ULTRABOND ECO PU 2K/B

Code commercial: 9023219 UFI: P220-3032-000N-J90S

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Durcisseur pour adhésifs polyurethanes

Usages déconseillés : Données non disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI SUISSE SA, Route Principale 127, CP 53, CH-1642 Sorens

phone: +41-26-9159000 - fax: +41-26-9159003

www.mapei.ch (office hours)
Responsable: sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tél. 145

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers





## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

2 La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

# Pictogrammes et avertissement



Danger

#### Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 1 de 10

#### Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du

visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

#### Dispositions spéciales:

**EUH208** Contient du (de la) Réaction en masse du diisocyanate -4,4' de diphénylméthane et l'isocyanate-o-(p-

isocyanatobenzyl) phenyl. Peut produire une réaction allergique.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### **Contient:**

diisocyanate de diphènylmèyhane ,isoméres

et homologues

#### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Pas important

#### 3.2. Mélanges

Identification du mélange: ULTRABOND ECO PU 2K/B

# Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Concentra Dénomination tion (% w/w)	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥75 - <100 diisocyanate de % diphènylmèyhane ,isoméres et homologues	EC:618-498-9	Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Carc. 2, H351  Limites de concentration spécifiques: $5\% \le C < 100\%$ : Skin Irrit. 2 H315 $5\% \le C < 100\%$ : Eye Irrit. 2 H316 $C \ge 0,1\%$ : Resp. Sens. 1,1A,1B H334 $C \ge 5\%$ : STOT SE 3 H335	

≥0.49 - <1 Réaction en masse du diisocyanate CAS:26447-40-5 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, 01-2119457015-45-XXXX %

-4,4' de diphénylméthane et EC:247-714-0 H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. l'isocyanate-o-(p-Index:615-005-Sens. 1, H334 Skin Sens. 1B, isocyanatobenzyl)phenyl 00-9 H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

Limites de concentration

spécifiques:  $0.1\% \le C < 100\%$ : Resp. Sens. 1 H334

 $5\% \le C < 100\%$ : Skin Irrit. 2

 $5\% \le C < 100\%$ : Eye Irrit. 2 H319

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B 2 de 10 Page n.

#### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

(voir le paragraphe 4.1)

# **RUBRIQUE 5** — Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

# RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 3 de 10

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

diisocyanate de

et homologues CAS: 9016-87-9

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

National GRÈCE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Liste des composants avec valeur OEL

Limites d'exposition professionnelle Type OFL **ACGIH** Long terme 0,05 ppm diphènylmèyhane, isoméres

> **SUVA** Long terme 0,02 mg/m3; Court terme 0,02 mg/m3

DFG ALLEMAGNE Plafond - Court terme 0,05 mg/m3

National ALLEMAGNE Long terme 0,05 mg/m3

National SLOVÉNIE Long terme 0,05 mg/m3; Court terme 0,05 mg/m3

Long terme 0,2 mg/m3 - 0,02 ppm; Court terme 0,2 mg/m3 - 0,02 ppm

Réaction en masse du diisocyanate -4,4' de diphénylméthane et l'isocyanate-o-(pisocyanatobenzyl)phenyl CAS: 26447-40-5

> NDS **POLOGNE** Long terme 0,03 mg/m3 NDSCh POLOGNE Court terme 0,09 mg/m3

National BULGARIE Long terme 0,05 mg/m3; Court terme 0,07 mg/m3

National LITUANIE Long terme 0,05 mg/m3 - 0,005 ppm

National LITUANIE Plafond - Court terme 0,1 mg/m3 - 0,01 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN ISO 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

#### Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN ISO 374 pour les gants et EN ISO 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate. La consultation du fournisseur des E.P.I. est toujours recommandée.

La protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent des limites d'exposition sur le lieu de travail.

09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B 4 de 10 Date d'impression Page n.

Reportez-vous aux normes appropriées EN, telles que EN 136, 140, 143, 149, 14387, pour obtenir des informations sur la sélection et l'utilisation d'équipements de protection respiratoire appropriés.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres ABEKP (EN 14387).

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Mesures d'hygiène et techniques

Non disponible

Contrôles techniques appropriés

Non disponible

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide Aspect: liquide Couleur : brun clair Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : Non disponible

Point de fusion/congélation: Non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Non disponible

Inflammabilité: Non disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible

Point éclair: 150 °C (302 °F)

Température d'auto-allumage : Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: Non disponible Viscosité: 145.00 cPs

Viscosité cinématique: Non disponible Hydrosolubilité: reacts with water Solubilité dans l'huile: Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible Densité relative: 1.22 g/cm3 Densité des vapeurs: Non disponible

Caractéristiques des particules: Taille des particules: Non disponible

# 9.2. Autres informations

Miscibilité: Non disponible Conductibilité: Non disponible Pas autres informations importantes

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

#### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë Le produit est classé: Acute Tox. 4(H332) b) corrosion cutanée/irritation Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315)

cutanée

c) lésions oculaires Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 5 de 10

graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classé: Resp. Sens. 1(H334), Skin Sens. 1(H317)

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Le produit est classé: Carc. 2(H351)

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Le produit est classé: STOT SE 3(H335)

organes cibles — exposition unique

i) toxicité spécifique pour certains Le produit est classé: STOT RE 2(H373)

organes cibles - exposition

j) danger par aspiration

répétée

Le produit est classe. STOT RE 2(1157)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

diisocyanate de

a) toxicité aiguë

LD50 oral rat > 10000 mg/kg

diphènylmèyhane, isoméres et homologues

LD50 peau lapin > 9400 mg/kg

LC50 L'inhalation de poussière rat = 0,31 mg/l 4h

LD50 peau lapin > 9,4 g/kg

LC50 inhalation rat = 490 mg/m3 4h

LD50 oral rat = 49 g/kg

g) toxicité pour la reproduction

NOAEL inhalation rat = 12 mg/m3

Réaction en masse du discovanate -4.4′ de

diisocyanate -4,4' de diphénylméthane et l'isocyanate-o-(pisocyanatobenzyl)phenyl a) toxicité aiguë

LD50 peau lapin > 10000 mg/kg

LC50 inhalation rat = 490 mg/m3 4h

LD50 oral rat > 10000 mg/kg

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

# **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

#### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
diisocyanate de diphènylmèyhane ,isoméres et homologues	CAS: 9016-87-9 - EINECS: 618- 498-9 - INDEX: 615-005-00-9	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 1000 mg/L 96

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie > 1000 mg/L 24 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie > 10 mg/L - 21 d

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues > 1640 mg/L 72

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 6 de 10

c) Toxicité pour les bactéries : EC50 > 100 mg/L 3

c) Toxicité terrestre: NOEC > 1000 mg/kg - 14 d

e) Toxicité pour les plantes : NOEC > 1000 mg/kg - 14 d

-4,4' de diphénylméthane et l'isocyanate-o-(pisocyanatobenzyl)phenyl

5 - EINECS: 247-714-0 -INDEX: 615-005-00-9

Réaction en masse du diisocyanate CAS: 26447-40- c) Toxicité terrestre: LC50 Vers Eisenia foetida > 1000 mg/kg 14d IUCLID

c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia foetida >= 1000 mg/kg 14d IUCLID

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

Non disponible

# RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Un code de déchet (EWC) selon la liste européenne des déchets (LoW) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contacter et envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

#### Méthodes d'élimination

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Déchets dangereux: Oui

## Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

## Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

# **RUBRIQUE 14** — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non Applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non Applicable

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non Applicable

# 14.4. Groupe d'emballage

Non Applicable

09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B 7 de 10 Date d'impression Page n.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non Applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Applicable

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Numéro d'identification du danger: NA

Non Applicable

Air (IATA):

Non Applicable

Mer (IMDG):

Non Applicable

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC): N.A. g/l

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (EU) nº 2020/878

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP) Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

regienient (LO) ii 2017/770 (ATF 10 CLF)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP) Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

# Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 74

# Substances SVHC:

Substances SVHC non présentes dans une concentration  $\geq 0.1\%$  (w/w)

#### Réglementations nationales

MAL-kode: 00-3; A:B (88:12)= 00-3 (1993)

Lagerklasse (TRGS-510): 12 - Non-combustible liquids, that cannot be assigned to any of the aforementioned LGK

# Classe de danger allemande pour l'eau (WGK)

Classe 1: peu polluant.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

# **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

#### Code Description

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 8 de 10

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.1/1	Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
3.4.1/1-1A-1B	Resp. Sens. 1,1A,1B	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1,1A,1B
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.6/2	Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
3.9/2	STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
3.1/4/Inhal	Méthode de calcul
3.2/2	Méthode de calcul
3.3/2	Méthode de calcul
3.4.1/1	Méthode de calcul
3.4.2/1	Méthode de calcul
3.6/2	Méthode de calcul
3.8/3	Méthode de calcul
3.9/2	Méthode de calcul

Si nécessaire, les dispositions spécifiques relatives à une éventuelle formation des travailleurs sont mentionnées à la section 2. Toute formation relative à la sécurité dans le lieu de travail doit toujours faire référence à une évaluation des risques qui doit être effectuée par un chargé de sécurité de la société en tenant compte de la spécifique condition d'exploitation et l'environnement dans lesquelles les produits sont utilisés.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 9 de 10

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

#### Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

Date d'impression 09/02/2023 Nom produit ULTRABOND ECO PU 2K/B Page n. 10de 10